

L'ASSOCIATION DE CHASSE

OBJECTIF DE LA FORMATION

Président(e) de société, nouveau(elle) président(e) de société, membres du bureau, cette formation est faite pour vous! Toutes les informations et obligations pour assurer efficacement vos responsabilités

PROGRAMME

- ORGANISATION DE LA CHASSE EN FRANCE
- LES STRUCTURES DE CHASSE LOCALES
- L'ASSOCIATION « LOI 1901 » :
 - Les membres
 - Le rôle du président
 - Les statuts
 - Le règlement intérieur
 - L'assemblée générale
 - Le droit de chasse,
 - Les baux de chasse
 - Responsabilité et assurance
- DÉCOUVERTE DE VOTRE ESPACE ADHERENT SUR LE SITE INTERNET DE LA FDC81

PUBLIC

Responsable d'association (président, bureau), nouveau président.
Âge mini : 18 ans

LIEU

Siège de la FDC 81 à Albi et Maison des associations de Castres (Place du 1^{er} mai à Castres)

NOMBRE DE PLACES

15 personnes par session (10 personnes minimum)

COÛT

Gratuit

INTERVENANTS

FDC81 et assureur (Cabinet Gaillard)

DATE

- Vendredi 12 juin 2026 (à Albi)
de 14h à 18h
- Vendredi 19 juin 2026 (à Castres)
de 8h30 à 12h30



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

L'ASSOCIATION DE CHASSE

LE CANDIDAT

Société de chasse :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

CP : Ville :

Date et lieu de naissance :/...../..... à

Tél : Port :

Mail :

Cochez la journée de formation souhaitée

Vendredi 12 juin 2026 (à Albi)

Vendredi 19 juin 2026 (à Castres)

Fait à

Le

Signature du candidat :

Signature du président de la société :

Formulaire à retourner 1 mois avant la date de formation à :

Fédération Départementale des Chasseurs du Tarn

Chemin du Séminaire du Roc, 81000 ALBI